

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 août 2014**

L'an deux mille quatorze, le 6 août, 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 1er août 2014, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Francis BALENGHIEN, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Lionel SIMARD, Alain COQUART, et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Francis RAVION

Absents excusés non-représentés : Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, Yoann SIMARD

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.**

### **Attribution de Compensation après modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Impôts et son article 1609 nonièes C,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 janvier 2013 portant création de la Communauté de Communes du Provinois au 2 avril 2013.

Vu l'arrêté préfectoral 2013/DRCL/BCCCL/149 du 21 novembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 27 juin 2014, annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, soit 1 899,88 € cette année pour Chalautre la Grande.

### **Extension de la salle polyvalente – Contrôle technique**

Madame le Maire :

- rappelle que les travaux d'extension de la salle polyvalente devraient commencer prochainement ;
- que la réglementation impose un suivi des travaux par un Contrôleur Technique ;
- qu'une convention pour le Contrôle Technique (CT) doit être passée pour le début des travaux.

Elle présente à l'assemblée trois devis concernant le Contrôle Technique (CT) pour les travaux de la salle polyvalente :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
SOCOTEC	5 070.00 €	6 084.00 €
ALPHACONTROLE	8 575.00 €	10 290.00 €
QUALICONSULT	6 960.00 €	8 352.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise la moins-disante, SOCOTEC, pour effectuer le Contrôle Technique (CT) et autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **Extension de la salle polyvalente – Coordination sécurité protection santé.**

Madame le Maire :

- rappelle que les travaux d'extension de la salle polyvalente devraient commencer prochainement ;
- que la réglementation impose un suivi des travaux par un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé ;
- qu'une convention pour la mission de coordination sécurité protection santé (CSPS) doit être passée pour le début des travaux

Elle présente à l'assemblée quatre devis concernant la mission de coordination sécurité protection santé (CSPS) pour les travaux de la salle polyvalente :

ENTREPRISES	HT	TTC
SOCOTEC	8 395.00 €	10 074.00 €
ALPHACONTROLE	4 550.00 €	5 460.00 €
QUALICONSULT	5 800.00 €	6 960.00 €
ATELIER PRIEUR	4 154.31 €	4 985.17 €

Elle précise que l'Atelier Prieur et Associés, en la personne de Monsieur Olivier FABRY, est à même d'effectuer ce type de mission, indépendamment du contrat d'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise la moins-disante, l'Atelier Prieur, pour effectuer la mission de coordination sécurité protection santé et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### **Extension de la salle polyvalente – Etude de sol**

Madame le Maire rappelle :

- que les travaux d'extension de la salle polyvalente devraient commencer prochainement ;
- que la réglementation impose d'effectuer une étude de sol ;
- que cette étude de sol doit être effectuée avant le début des travaux.

Elle présente à l'assemblée trois devis concernant l'étude de sol pour les travaux de la salle polyvalente :

ENTREPRISES	HT	TTC
SOL STRUCTURE	4 343.00 €	5 211.60 €
EN.OM.FRA	3 742.00 €	4 490.40 €
GEOEXPERTS	3 985.00 €	4 782.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise la moins-disante, EN.OM.FRA, pour effectuer l'étude de sol et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### **Classe de neige 2015 : séjour**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de Madame Delphine MILLET, professeur d'école, qui souhaite organiser en 2015 une classe de découverte à la montagne du 05 au 11 janvier 2015 qui se déroulera au Collet d'Alleverd en Rhône-Alpes, pour la classe de CM1 / CM2. Elle présente deux devis :

- PEP Découverte pour un montant de 12 471 € TTC calculé pour 27 élèves
- FOCEL pour un montant de 12 765 € TTC calculé pour 25 élèves

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de PEP Découverte pour l'organisation de la classe de découvertes et autorise Madame le Maire à signer le devis.

#### **Classe de neige 2015 : transport**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de Madame Delphine MILLET, professeur de notre école, qui souhaite organiser en 2015 une classe de neige pour la classe de CM1 / CM2. Elle présente cinq devis concernant le transport aller/retour, Chalautre la Grande / Collet d'Alleverd :

- Les Courriers de l'Aube : 4 160 € TTC
- Les Cars Moreau : 3 220 € TTC
- Les Cars Collard : 3 900 € TTC
- Les Cars Ara : 4 920 € TTC
- PEP Découverte : 3900 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis des cars Moreau pour le transport de la classe de découverte et autorise Madame le Maire à signer le devis.

### **Redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF**

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF ;

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 195 € pour cette année.
- Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.233-105 du code général des collectivités territoriales.

### **Suppression de la participation communale aux CLSH de La Saulsotte et Nogent sur Seine.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 novembre 2009 qui prévoyait une participation de la commune pour les enfants fréquentant le CLSH de la Saulsotte et celle en date du 5 octobre 2011 pour les enfants fréquentant le CLSH de Nogent sur Seine et demande s'il convient ou non de poursuivre cette aide, compte tenu de notre adhésion à la communauté de communes du Provinois l'an dernier qui minore les sommes dues par les familles pour les séjours, d'une part, et les nouveaux rythmes scolaires, d'autre part. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'aide aux enfants fréquentant les CLHS de la Saulsotte et de Nogent sur Seine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **Restauration du bras nord du transept de l'église St Georges.**

Madame le Maire rappelle qu'après les travaux d'urgence de réfection de couverture, l'assemblée municipale a décidé de poursuivre les travaux engagés sur l'église par la restauration du bras nord du transept.

Vu le permis de construire accordé n° 077 072 11 00002 ;

Vu l'attribution d'une subvention de la DRAC d'un montant de 27 409 € ;

Vu l'attribution d'une subvention du Conseil général d'un montant de 61 000€ ;

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs, Service Patrimoine et Inventaire de la Région Ile de France ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le programme de restauration du bras nord du transept de l'église St Georges présenté pour un montant estimé de 137 048 € HT, ainsi que son plan de financement établi comme suit ;

	<b>Montants HT</b>	<b>Montants des subventions</b>
DRAC (accordée)	137 048	27 409
Conseil général (accordée)	137 048	Plafonnée à 61 000
Région Ile de France	137 048	27 409
Total subventions		115 818
Autofinancement		21 230
	<b>Total HT</b>	<b>137 048</b>
TVA autofinancement	137 048	27 410
	<b>Coût du projet TTC</b>	<b>164 458</b>

- Demande à bénéficier de la subvention de la Direction de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs, Service Patrimoine et Inventaire la plus élevée possible;
- Dit que les travaux seront engagés dès l'octroi de la subvention;
- S'engage à prévoir les crédits au budget;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

### **Questions diverses :**

### **Facture de l'entreprise RPC**



Madame le Maire informe assemblée du devis de l'entreprise RPC d'un montant de 648 € TTC concernant le dossier de consultation des entreprises (DCE) de l'extension de la salle polyvalente.

### **Affaire JARRY**

Madame le Maire rappelle :

- le jugement en date du 20 décembre 2013 rendu par le Tribunal Administratif de Melun ;
- les deux lettres du cabinet d'avocats Acaccia en date du 19 mai 2014, avocat de Madame Annie JARRY, qui demande d'une part 18 000 € pour préjudices financiers et moraux, d'autre part 60 000 € en indemnités de préjudices de toute nature et indique qu'une solution transactionnelle est envisageable ;
- la délibération du 2 juin 2014 concernant le choix de l'avocat Landot et Associés ;

Elle fait lecture du compte-rendu de délégation du Cabinet Landot et Associés qui conseille à la commune de rechercher une solution amiable afin de régler cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rechercher une solution amiable afin de régler cette affaire.

### **B.A.L.A.D.E.**

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Communauté de Commune du Provinois qui nous informe que, suite à notre demande, le STIF a émis un avis favorable pour prendre en compte l'arrêt du bus B.A.L.A.D.E. à Puits Joly.

### **Câbles Puits Froux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les câbles conducteurs de la ligne aérienne 225kv BARBUIIS-FOSSES situés à Puits Froux sont remplacés par la Société DICT.

### **Qualité de l'eau distribuée**

Madame le Maire fait lecture du rapport de l'ARS concernant la qualité de l'eau distribuée, les analyses effectuées montrent que l'eau est conforme aux valeurs limites réglementaire fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

### **Remerciements**

Madame le Maire présente à l'assemblée les remerciements de la l'Association France Alzheimer Aube à qui le Conseil Municipal, lors de la réunion du 25 juin 2014, avait accepté de prêter gracieusement la salle polyvalente afin qu'un loto y soit organisé, les bénéfices étant intégralement destinés à la mise en place d'actions auprès des malades et/ou des aidants.

### **Station d'épuration**

Madame le Maire fait lecture du rapport concernant l'intervention du Service d'Animation Technique à l'Épuration et au suivi des eaux (SATESE). Les résultats sont corrects.

### **Subvention**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général lui a confirmé, pour la restauration du transept nord de l'Eglise Saint Georges, l'octroi d'une subvention d'un montant de 61 000 €.

### **Recettes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le Conseil Général accorde à la commune :
  - une aide forfaitaire de 2 106 € concernant l'aide aux communes rurales pour l'entretien de la voirie ;
  - une redevance communale des mines sur le pétrole - commune de moins de 2 000 habitants pour un montant de 1 440 €
- la Communauté de Commune du Provinois nous informe du montant du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui s'élève à 11 170 € pour notre commune.

### **Bornes de recharge**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- 150 communes, dont la nôtre, ont accepté l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- les 50 premières bornes seront installées au 01/01/2015 ;
- 130 emplacements sont déjà validés ;
- les travaux d'installation s'étaleront du septembre 2014 à fin 2015 ;
- le coût réel est de l'ordre de 12 000 € (1 000 € pour notre commune).

## **Espaces verts**

Monsieur Alain COQUART rend compte du travail de la commission espaces verts qui s'est réunie à plusieurs reprises.